

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 18 mai 2023, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-607 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460).* ». L'objet de ce règlement est d'ajouter le poste de directeur(-trice) à l'article 1 du dudit règlement

AO-608 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres (1168).* ». L'objet vise à permettre, pour une période maximale de quatre (4) mois, soit jusqu'au 31 août 2023, le dépôt d'un relevé photographique en soutien à une demande d'abattage d'un arbre en lieu et place d'une étude complétée par un expert en arboriculture

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 23 mai 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate